

Politique de Meilleure Sélection

AXA IM Select peut transmettre des ordres à, ou de manière générale, recourir à certains services proposés par des courtiers tiers ou des contreparties (les « Courtiers Principaux »). AXA IM Select prend toutes les mesures en son pouvoir pour obtenir le meilleur résultat possible en sélectionnant ces Courtiers Principaux sur la base des critères suivants : la qualité de leurs systèmes d'exécution des ordres, leurs politiques de meilleure exécution et de meilleure sélection, leur connectivité, leur solidité financière, la qualité de leur personnel et la qualité des services qu'ils proposent. Sur la base de ces critères, AXA IM Select a sélectionné le Courtier Principal suivant : Leleux Associated Brokers, dont le siège social est sis Rue Royale 97, 1000 Bruxelles, Belgique. Dans l'intérêt des clients, chaque Courtier Principal est autorisé à transmettre des ordres à, ou à recourir à des services proposés par d'autres courtiers tiers ou d'autres contreparties, à condition que ces derniers aient été sélectionnés par un tel Courtier Principal conformément à sa propre politique de meilleure exécution. La politique de meilleure exécution du Courtier Principal d'AXA IM Select peut être consultée en cliquant ici:

<https://www.leleux.be/Leleux/WebSite.nsf/vLUPage/INFOS-BESTEXEC?OpenDocument>